



# Assemblée générale

Distr. générale  
13 novembre 2000  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-cinquième session

Point 128 de l'ordre du jour

**Financement du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994**

**Rapport annuel sur l'exécution du budget du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994, pour l'année terminée le 31 décembre 1999**

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le présent document contient le cinquième rapport annuel sur l'exécution du budget du Tribunal pénal international pour le Rwanda pour l'année terminée le 31 décembre 1999.

Dans sa résolution 52/213 du 18 décembre 1998, l'Assemblée générale avait ouvert des crédits d'un montant net de 68 531 900 dollars (montant brut : 75 260 600 dollars) pour l'année 1999. Durant l'année considérée, les dépenses effectives se sont chiffrées à un montant net de 64 156 600 dollars (montant brut : 70 111 600 dollars), ce qui a laissé un solde inutilisé d'un montant net de 4 375 300 dollars (montant brut : 5 149 000 dollars).

## I. Introduction

1. Le rapport sur l'exécution du budget du Tribunal pénal international pour le Rwanda pour l'année 1999 est présenté en application de la résolution 49/251 de l'Assemblée générale, en date du 20 juillet 1995. Des statistiques relatives aux indicateurs de résultats pour 1999 figurent dans l'annexe I, conformément à la résolution 52/218 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1997.

## II. Rapport sur l'exécution du budget de 1999

### Crédits ouverts et dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objets de dépense</i>	<i>Crédit ouvert (1)</i>	<i>Dépenses (2)</i>	<i>Dépassement/ économie (3) = (1) - (2)</i>
Postes (après déduction des contributions du personnel)	47 449,8	43 917,8	3 532
Autres dépenses de personnel	1 800,0	2 237,0	(437,0)
Traitements et indemnités des juges (y compris les dépenses communes)	1 655,3	1 756,8	(101,5)
Consultants et experts	148,0	428,5	(280,5)
Voyages	1 607,1	1 681,2	(74,1)
Services contractuels	6 328,8	5 105,0	1 223
Frais généraux de fonctionnement	4 560,3	3 337,9	1 222
Dépenses de représentation	4,0	11,0	(7,0)
Fournitures et accessoires	1 300,0	1 484,9	(184,9)
Transformation de locaux	1 023,6	550,7	472,9
Mobilier et matériel	2 515,0	3 555,7	(1 040)
Subventions et contributions	140,0	90,1	49,9
Contributions du personnel	6 728,7	5 955,0	773,7
<b>Total (brut)</b>	<b>75 260,6</b>	<b>70 111,6</b>	<b>5 149</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	6 728,7	5 955,0	773,7
<b>Total (net)</b>	<b>68 531,9</b>	<b>64 156,6</b>	<b>4 375</b>

### Exécution du budget

2. Le tableau ci-dessus indique qu'en 1999 les dépenses du Tribunal se sont élevées à un montant net de 64 156 600 dollars (montant brut : 70 111 600 dollars), ce qui laisse apparaître un solde inutilisé d'un montant net de 4 375 300 dollars (montant brut : 5 149 000 dollars). Ce solde est imputable à une diminution des dépenses d'un montant net de 3 525 600 dollars (montant brut : 3 994 300 dollars) au Greffe et à une réduction d'un montant net de 918 400 dollars (montant brut : 1 223 400 dollars) au Bureau du Procureur, ces réductions étant en partie contrebalancées par

un dépassement de 68 700 dollars concernant les Chambres. Les écarts importants entre les crédits ouverts pour 1999 et les dépenses effectives sont expliqués ci-après.

**Postes (économie : 3 532 000 dollars)**

3. L'économie enregistrée représente l'effet net d'une diminution de 5 556 800 dollars au titre des traitements, due à des taux de vacance de postes plus élevés que prévu durant l'année considérée, en partie contrebalancée par des augmentations au titre des dépenses communes de personnel (2 024 800 dollars). On se souviendra qu'au moment de l'établissement du projet de budget pour 1999, les traitements avaient été calculés sur la base de taux de vacance de poste de 8 % pour les postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et de 5 % pour les postes d'agent des services généraux et des catégories apparentées, pour les postes existants, les taux retenus pour les postes nouveaux étant de 60 % pour la catégorie des administrateurs et de 50 % pour les agents des services généraux. Sur la base de ces taux, on avait prévu une moyenne mensuelle de 64 postes vacants dans la catégorie des administrateurs et de 75 postes vacants dans la catégorie des services généraux. Or, cette moyenne a été en fait plus élevée puisqu'elle s'est établie à 105 postes vacants dans le premier cas et 96 dans le second, ce qui s'est traduit par des économies au titre des traitements. En contrepartie, l'augmentation enregistrée au titre des dépenses communes de personnel (2 024 800 dollars) est imputable essentiellement au fait qu'en janvier 1999, la Commission de la fonction publique internationale a fait passer Arusha de la catégorie B à la catégorie C dans la liste des lieux d'affectation en fonction des conditions de vie et de travail. Du fait de ce changement de catégorie, les avantages auxquels a droit le personnel international sont accordés tous les ans au lieu de tous les deux ans, ce qui se traduit par une augmentation des dépenses communes de personnel au titre du congé dans les foyers, des voyages de visite familiale et des envois supplémentaires d'effets personnels. Au moment de l'établissement du projet de budget pour 1999, il n'était pas prévu de ranger Arusha dans la catégorie C et, en conséquence, aucun crédit n'avait été inscrit au budget à cette fin.

**Autres dépenses de personnel (dépassement : 437 000 dollars)**

4. L'augmentation de 437 000 dollars enregistrée à cette rubrique concerne deux postes de dépense, à savoir le personnel temporaire (autre que pour les réunions) (93 100 dollars) et les heures supplémentaires (343 900 dollars). Dans le cas du personnel temporaire, les dépenses supplémentaires résultent de l'appui fourni à l'Équipe spéciale de recrutement, pour lequel aucun crédit n'avait été prévu au budget de 1999.

5. L'augmentation des dépenses au titre des heures supplémentaires (343 900 dollars) tient au fait que les fonctionnaires, recrutés aussi bien sur le plan international que sur le plan local, ont dû faire de très nombreuses heures supplémentaires, en particulier les agents de sécurité et les chauffeurs, qui ont souvent été appelés à faire de longues journées pour assurer la protection requise aux juges et leur fournir les services d'appui nécessaires, en particulier à l'occasion de réunions prolongées. En outre, le personnel de la Section du service des audiences a dû effectuer des heures supplémentaires pour fournir aux avocats de la défense et de l'accusation les services de secrétariat dont ils ont besoin pendant les réunions. Étant donné le nombre élevé de postes vacants, en particulier durant le premier semestre, les fonctionnaires de plusieurs sections d'appui administratif ont dû également travailler au-delà des

heures normales, en particulier à la Section du personnel, à la Section des finances et à la Section des voyages, du fait de l'intensification des activités de recrutement et des mesures administratives et financières découlant du changement de catégorie d'Arusha dans la liste des lieux d'affectation. En outre, le personnel affecté au fonctionnement du matériel de communication a été appelé à travailler en heures supplémentaires lorsque les réunions, en particulier les sessions plénières, se sont prolongées.

**Traitements et indemnités des juges (y compris les dépenses communes)  
(dépassement : 101 500 dollars)**

6. L'augmentation de 101 500 dollars enregistrée à cette rubrique est imputable à la prorogation du mandat d'un juge, du 24 mai 1999 au 31 janvier 2000, nécessaire pour terminer deux affaires, ainsi qu'à des dépenses supplémentaires résultant de la nomination de trois nouveaux juges (frais de voyage, de déménagement et d'installation) qui ont pris leurs fonctions au Tribunal en 1999 au lieu de 1998.

**Consultants et experts (dépassement : 280 500 dollars)**

7. Le dépassement de 280 500 dollars est imputable à des dépenses supplémentaires (359 400 dollars) engagées pour financer les travaux du Groupe d'experts créé conformément aux résolutions 53/212 et 53/213 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1998, dépenses qui n'avaient pas été inscrites au projet de budget de 1999 et qui sont partiellement compensées par une économie de 78 900 dollars, due au fait que les témoins experts convoqués par le Procureur ont été moins nombreux que prévu. Le Procureur n'a fait appel qu'à un seul témoin expert durant la période considérée, alors que cinq avaient été prévus.

**Frais de voyage (dépassement : 74 100 dollars)**

8. L'augmentation qui apparaît à cette rubrique est due à un dépassement de 148 600 dollars au Bureau du Procureur, partiellement compensé par des économies de 32 800 dollars et 41 700 dollars au titre des Chambres et du Greffe, respectivement :

a) Les dépenses supplémentaires enregistrées au Bureau du Procureur résultent essentiellement du fait que les équipes d'enquêteurs, ainsi que le Procureur, ses conseillers et le personnel de sécurité les accompagnant, ont dû effectuer plus de déplacements que prévu. Le Procureur a dû se rendre plusieurs fois à Arusha et Kigali pour se présenter devant les Chambres de première instance, dans le cadre de diverses affaires et comme suite à la décision de la Chambre d'appel concernant la remise en liberté d'un accusé. Les avocats chargés de l'accusation et les conseillers juridiques ont dû eux aussi entreprendre des voyages supplémentaires pour inspecter les sites de crimes et de massacres au Rwanda et réunir les éléments de preuve requis pour les procès. En outre, des missions prolongées ont dû être effectuées aux États-Unis, en Europe et en Afrique de l'Ouest pour entendre des témoins et confirmer des déclarations et, dans un cas (en Europe), procéder à une enquête longue et délicate;

b) Les économies réalisées au Greffe sont imputables à une diminution des dépenses au titre des frais de voyage des témoins, due au fait que le Tribunal a été saisi de moins d'affaires que prévu et qu'il a donc eu à entendre moins de témoins, diminution en partie compensée par une augmentation au titre des frais de voyage du

personnel du Greffe. Cette augmentation résulte du fait que les conseillers juridiques ont dû entreprendre davantage de missions auprès des États Membres pour solliciter leur concours et leur aide aux fins de l'exécution des peines, que le personnel d'appui administratif a dû aller plus souvent à Nairobi pour des achats, et que des fonctionnaires, à l'occasion d'un voyage autorisé, ont dû passer par Nairobi pour prendre un vol international. En outre, des juristes et des agents de sécurité ont été affectés à se rendre dans divers pays pour prendre sous leur garde et transférer des accusés.

#### **Services contractuels (économie : 1 223 800 dollars)**

9. La diminution enregistrée à cette rubrique se répartit comme suit : avocats de la défense et témoins experts à décharge (1 294 300 dollars); formation (88 600 dollars); soins médicaux (64 900 dollars); assurance et réparations de véhicules (47 800 dollars); et services de blanchissage (36 800 dollars). Ces réductions sont dues aux facteurs suivants :

a) En attendant que la Chambre d'appel statue sur les requêtes concernant la compétence et la modification d'actes d'accusation, et vu l'importance de cette décision pour les futures affaires, les équipes chargées de la défense ne sont pas venues à Arusha aussi souvent que prévu. En outre, sur les six témoins experts à décharge dont on pensait qu'ils allaient demander des honoraires, trois seulement l'ont fait;

b) Les cas de maladie grave parmi les détenus ont été moins nombreux que prévu, d'où une réduction du coût des soins médicaux. De même, comme il y a eu moins d'accidents, il y a eu moins de grosses réparations à effectuer sur les véhicules, ce qui s'est traduit par des économies. Enfin, on a enregistré une diminution des dépenses au titre des services de blanchissage/nettoyage, car les détenus lavent eux-mêmes la plupart de leurs vêtements;

c) Certains des programmes de formation proposés pour 1999 ont dû être annulés faute de personnel qualifié.

10. Les réductions indiquées ci-dessus ont été en partie compensées par des augmentations à diverses rubriques : a) travaux contractuels d'imprimerie (10 000 dollars), principalement pour l'impression de 6 000 brochures et dépliants; b) services contractuels de sécurité, pour la construction d'installations au Centre de détention des Nations Unies (157 900 dollars); et c) services de consultants, pour régler les problèmes liés au passage à l'an 2000 et pour élaborer les programmes de communication du Tribunal (140 700 dollars).

#### **Frais généraux de fonctionnement (économie : 1 222 400 dollars)**

11. La réduction enregistrée à cette rubrique se répartit entre plusieurs postes de dépense, à savoir : location et entretien des locaux (118 800 dollars); services collectifs de distribution (157 200 dollars); communications (590 400 dollars); et autres services divers (9 500 dollars). L'économie réalisée au titre de la location des locaux tient au fait que plusieurs bureaux, en raison de dégâts des eaux, n'ont pas pu être utilisés par le Tribunal. D'autre part, la location de terrains pour l'atelier d'entretien des véhicules et le magasin de pièces détachées, ainsi que la location d'une résidence protégée à Kigali, ont été reportées. Au titre des services collectifs de distribution, la diminution résulte de ce que les pannes d'électricité ont été moins fréquentes et qu'il a fallu moins souvent utiliser les blocs électrogènes, ce qui a permis

d'économiser du carburant. En outre, vu les difficultés pratiques que posent les déplacements et changements de résidence constants des informateurs, sept enquêtes importantes ont été retardées, ce qui s'est traduit par des économies sur les dépenses de fonctionnement des équipes d'enquêteurs relevant du Bureau du Procureur (346 500 dollars).

12. La diminution enregistrée au titre des communications est due au fait que les membres du Groupe du renseignement et de la Section de la sécurité n'ont pas utilisé autant que prévu le système de communication INMARSAT, en raison du démarrage tardif de plusieurs enquêtes importantes et des opérations de recherche connexes en 1999. En outre, le projet de raccordement direct avec les résidences des juges en zone rurale, prévu pour 1999, a été reporté, l'emplacement de certaines de ces résidences posant des problèmes. Enfin, l'installation du système Lexis/Nexis à la Bibliothèque et à la Section des références ayant pris du retard, les dépenses ont été moins élevées que prévu.

13. La réduction de 9 500 dollars concernant les autres services divers est imputable à trois facteurs : diminution au titre des expéditions de marchandises et des assurances connexes; diminution du coût de la protection des témoins, qui, du fait des audiences moins nombreuses, ont été moins nombreux que prévu (52 au lieu de 180); et réduction des coûts occasionnés par les transferts de détenus, pour lesquels on a utilisé autant que possible des appareils de l'ONU.

#### **Dépenses de représentation (dépassement : 7 000 dollars)**

14. Ce dépassement est dû à une augmentation imprévue du nombre de visites effectuées par des délégations des États Membres au Tribunal.

#### **Fournitures et accessoires (dépassement : 184 900 dollars)**

15. L'augmentation enregistrée à cette rubrique est imputable aux raisons suivantes : dépenses supplémentaires pour la papeterie et les fournitures de bureau, y compris les fournitures de TEI, dues au renforcement considérable des effectifs; augmentation au titre de l'entretien et des pièces de rechange pour le matériel de bureau et autre matériel, en particulier pour les photocopieuses, qui sont beaucoup utilisées, ainsi que les climatiseurs dans les salles d'audience et les salles de conférence; achat de nouveaux uniformes pour les agents de sécurité; augmentation du coût des travaux de reproduction photographique des éléments de preuve; augmentation du nombre de détenus (7 de plus) et accroissement des dépenses de nourriture; et hausse des prix des produits pétroliers (essence, carburant diesel et lubrifiants) nécessaires pour exploiter le parc de véhicules du Tribunal durant l'année considérée.

#### **Construction, transformation et amélioration des locaux (économie: 472 900 dollars)**

16. Dans le budget du Tribunal pour 1999, des crédits avaient été prévus pour un certain nombre de projets de construction et de transformation des locaux. L'économie de 472 900 dollars réalisée à cette rubrique résulte du fait qu'un certain nombre de ces projets ont été reportés, notamment la construction d'un atelier pour les véhicules, d'un entrepôt et d'une aire de stationnement, l'agrandissement du Centre de détention, et la construction d'une clôture de sécurité autour de l'immeuble Amahoro à Kigali. Compte tenu de l'importance des problèmes soulevés par le passage à l'an 2000, pour lesquels aucun crédit n'avait été inscrit au budget de

1999, il a fallu établir un ordre de priorité entre les diverses activités prévues au programme de travail du Tribunal et pour l'utilisation des ressources approuvées. De ce fait, des dépenses n'ont été engagées à la présente rubrique que pour des travaux d'entretien courants, certains travaux de transformation des locaux au Centre international de conférences d'Arusha et au Centre de détention des Nations Unies, et l'achat et le montage de modules préfabriqués et de blocs sanitaires à Kigali.

**Mobilier et matériel (dépassement : 1 040 700 dollars)**

17. Le dépassement enregistré à cette rubrique est attribuable principalement à l'augmentation des ressources nécessaires pour l'achat de véhicules, de pièces détachées, de matériel de sécurité et de matériel divers (815 400 dollars); l'achat de matériel informatique et de bureautique (240 200 dollars) et l'achat de mobilier et de fournitures de sécurité supplémentaires (26 000 dollars), et a été compensé par des économies au titre du matériel de transmissions (40 900 dollars).

18. On se souviendra qu'en raison de retards importants subis par le processus d'achat, les 30 véhicules dont le coût avait été inscrit au budget de 1998 n'ont pas tous été achetés cette année-là mais certains l'ont été avec des crédits ouverts pour 1999. En outre, des dépenses ont été engagées pour l'achat de pièces détachées, alors qu'aucun crédit n'avait été prévu à cette fin dans le budget de 1999.

19. À la suite de l'évaluation des besoins du Tribunal en matière de sécurité effectuée par le Siège, il a été jugé nécessaire de renforcer les mesures de sécurité. À cette fin, trois appareils de détection par rayons X ont été achetés à Arusha et un à Kigali. Comme cet achat n'était pas prévu, aucun crédit n'avait été inscrit à ce titre dans le budget de 1999. En outre, il a fallu du matériel divers – équipement de culture physique pour les détenus, cuisinières et réfrigérateurs pour les résidences protégées, et gros matériel pour les travaux de nettoyage des locaux du Tribunal –, ce qui a entraîné des dépenses supplémentaires à cette rubrique.

**Subventions et contributions (économie : 49 900 dollars)**

20. L'économie de 49 900 dollars enregistrée au titre de la participation aux coûts d'activités administratives communes résulte de la diminution de la part du coût des activités financées conjointement pour la clinique des Nations Unies et le Service de sécurité hors siège mis en place à Kigali qui est à la charge du Tribunal.

**Contributions du personnel (économie : 773 700 dollars)**

21. L'excédent enregistré à cette rubrique s'explique par le pourcentage de postes vacants signalé plus haut au paragraphe 3. Il est compensé par un montant équivalent inscrit au titre des recettes provenant des contributions du personnel.

### **III. Décision devant être prise par l'Assemblée générale**

22. L'Assemblée générale est invitée à prendre note du présent rapport.

## Annexe I

## Indicateurs de résultat, 1999

	1999 <i>Projections</i>	1999 <i>Chiffres effectifs</i>
<b>Chambres</b>		
Procès	6	4
Appels (appels sur le fond et appels interlocutoires)	4	34 (4 appels sur le fond et 29 appels interlocutoires et un appel spécial)
Journées d'audience	345	115
Journées de séance plénière	5	5
<b>Bureau du Procureur</b>		
<i>Division des enquêtes – Kigali</i>		
Enquêtes	90	120
Actes d'accusation (nombre cumulatif depuis 1995)	36	48
Missions	500	624
Témoins interrogés	650	700
Dépositions obtenues	600	600
Arrestations	12	8
<i>Division des poursuites – Kigali</i>		
Requêtes/demandes/réponses	150	150
Procès en préparation	9	17
Procès en cours	6	4
Procès terminés	4	3
Verdicts	4	4
Appels	4	5
Admissions de culpabilité	–	1
Groupe des éléments de preuve et des informations		
Documents indexés	10 000	15 000
<b>Greffe</b>		
<i>Section de la presse et de l'information</i>		
Représentants des médias inscrits sur la liste de distribution	1 500	1 100
Communiqués de presse publiés	150	106
Demandes d'informations par téléphone ou de documents (émanant de la presse)	1 300	1 300
Demandes d'informations par téléphone ou de documents (émanant du public)	1 000	1 500
Visites organisées d'universitaires ou d'autres groupes	100	122
Bulletins d'information	4	0
Journalistes accrédités	400	327
Expositions photographiques	10	3



	1999 <i>Projections</i>	1999 <i>Chiffres effectifs</i>
Ateliers/séminaires	5	2
<i>Section du service des audiences</i>		
Audiences	345	210
Nombre de pages de procès-verbaux	70 000	36 200
Nombre de documents produits	3 500	3 050
<i>Section de l'aide aux victimes et aux témoins</i>		
Témoins	180	48
Journées de comparution de témoins	2 300	643
Demandes de réinstallation	32	8
Témoins appelant une protection supplémentaire	83	16
Témoins appelant des mesures d'aide spéciales		
Aide médicale et psychologique	120	31
Vêtements, etc.	160	43
Résidences protégées	4	4
<i>Section chargée de la liaison avec les avocats et de la gestion du Centre de détention</i>		
Nombre de conseils	60	52
Membres supplémentaires de la défense	55	58
Nombre maximum de détenus	54	37
<i>Section des services juridiques généraux et de l'appui aux Chambres</i>		
Jugements définitifs (en anglais et en français)	4	4
Décisions de justice (en anglais et en français)	130	111
Mandats d'arrêt (en anglais et en français)	15	37
Confirmation d'actes d'accusation (en anglais et en français)	15	7
Décisions prises en vertu de l'article 40 <i>bis</i> du Règlement (en anglais et en français)	–	3
Dossiers et mémoires juridiques	40	803
Préparation des sessions plénières du Tribunal	2	1
Rapports annuels	1	1
Annuaire	2	0
<b>Division de l'administration</b>		
<i>Section du personnel</i>		
Tableau d'effectifs	830	641
Candidatures reçues et examinées	6 000	10 000
Contrats de louage de services	80	112
Offres d'engagement	100	226
Tests préliminaires	75	196
Cours de formation	55	119
<i>Section des finances</i>		

	<i>1999</i> <i>Projections</i>	<i>1999</i> <i>Chiffres effectifs</i>
Effectifs figurant sur les états de paie (budget ordinaire, fonds extrabudgétaires et projets)		
Personnel local	360	283
Personnel international (portion locale de la rémunération)	330	405
États financiers mensuels	12	12
Demandes de remboursement (de frais de voyage, etc.)	5 000 000	5 400 000
	15 000	
Autres versements	000	21 900 000
	73 000	
Crédits ouverts	000	75 300 000
Dépenses extrabudgétaires	4 000 000	2 800 000
<i>Section des services généraux</i>		
Gestion des bâtiments		
Travaux achevés	175	180
Gros travaux d'entretien	10	11
Télécopies, valise et courrier du Greffe, nombre d'articles		
Reçus	34 000	41 800
Envoyés	18 000	26 806
Photocopies : nombre de pages	2 000 000	1 896 789
Demandes de visas ou permis de résidence	600	566
Opérations aériennes		
Nombre de vols	350	280
Nombre de passagers	2 000	1 151
Nombre d'articles transportés : valise, marchandises, bagages	1 800	1 156
Voyages		
Demandes d'autorisation de voyage examinées	1 100	939
Factures	1 000	775
<i>Groupe des achats et des marchés</i>		
Commandes passées	450	675
Contrats signés	15	69
Contrats examinés par le Comité local des marchés	35	36
Contrats examinés par le Comité des marchés du Siège	6	4
<i>Groupe des communications et systèmes d'information/Système intégré de gestion</i>		
Appui au réseau local	4	5
Connexions au réseau local	500	750
Appels au service de dépannage	4 550	24 000
Appels au service de dépannage par préposé	3 250	675
Service de dépannage – ordinateurs installés	1 350	1 350

	<i>1999 Projections</i>	<i>1999 Chiffres effectifs</i>
Nombre d'audiences avec enregistrement audio et vidéo	750	259
Postes téléphoniques PABX	800	1 040
Demandes d'installation de nouveaux postes/de déplacements de poste	300	456
Dépannage (communications)	900	979
Réparation et installations (électricité)	400	0
Groupes électrogènes pour les communications	600	612
Nombre de demandes adressées au service de dépannage	1 600	3 120
Nombre de pages de télécopie envoyées	90 000	77 440
Nombre de pages de télécopie reçues	20 000	35 852
Nombre d'appels reçus au central	40 000	120 720
<i>Groupe des transports</i>		
Nombre de coupons de carburant	13 600	11 575
Nombre de commandes de travaux d'entretien et de réparation de véhicules	2 500	3 429
Coupons de transport	18 000	18 801
Nombre de pièces détachées commandées	2 100	2 942
<i>Section des services linguistiques et des services de conférence</i>		
Nombre de pages traduites	22 000	31 200
Nombre d'audiences avec services d'interprétation (Arusha)	345	210
Nombre de journées de travail d'interprète sur le terrain (Kigali)	3 000	1 156
<i>Section des services de sécurité</i>		
Nombre moyen de patrouilles et de factions par jour	36	38
Nombre de cartes d'identité délivrées au personnel	1 500	2 195
Nombre de laissez-passer délivrés aux visiteurs	1 500	535
Nombre d'agents assurant la sécurité des salles d'audience et des accusés	15	15
Nombre d'agents assurant la sécurité du siège du Tribunal	68	59
Nombre d'agents assurant la sécurité du Centre de détention	19	16

## Annexe II

## État mensuel des effectifs en 1999

## A. Bureau du Procureur

	Effectif autorisé 1998	Postes pourvus fin 1998	Effectif autorisé 1999	Postes pourvus 1999												Moyenne mensuelle
				Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	
Secrétaire général adjoint	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-Secrétaire général	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
D-2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
D-1	2	-	2	-	-	-	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2
P-5	9	7	12	6	9	8	9	8	8	8	8	8	9	9	10	
P-4	29	24	31	22	23	25	24	22	22	24	26	27	27	27	27	27
P-3	40	28	63	28	32	38	38	39	39	40	41	44	49	50	51	
P-2	35	28	48	26	25	19	19	18	19	21	27	31	33	30	31	
<b>Total partiel (postes pourvus)</b>	<b>116</b>	<b>88</b>	<b>157</b>	<b>83</b>	<b>90</b>	<b>91</b>	<b>92</b>	<b>90</b>	<b>91</b>	<b>96</b>	<b>105</b>	<b>113</b>	<b>121</b>	<b>119</b>	<b>122</b>	<b>101</b>
Postes vacants				74	67	66	65	67	66	61	52	44	36	38	35	56
Taux de vacance		24,1 %		47,1 %	42,7 %	42,0 %	41,4 %	42,7 %	42,0 %	38,9 %	33,1 %	28,0 %	22,9 %	24,2 %	22,3 %	35,6 %
Services généraux (1re classe)	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Services généraux (autres classes)	20	16	33	15	15	15	15	16	15	16	17	17	18	20	22	
Service mobile	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Service de sécurité	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agents locaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total partiel (postes pourvus)</b>	<b>21</b>	<b>16</b>	<b>33</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>16</b>	<b>15</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>20</b>	<b>22</b>	<b>17</b>
Postes vacants				18	18	18	18	17	18	17	16	16	15	13	11	16
Taux de vacances		23,8 %		54,5 %	54,5 %	54,5 %	54,5 %	51,5 %	54,5 %	51,5 %	48,5 %	48,5 %	45,5 %	39,4 %	33,3 %	49,2 %
<b>Total (postes pourvus)</b>	<b>137</b>	<b>104</b>	<b>190</b>	<b>98</b>	<b>105</b>	<b>106</b>	<b>107</b>	<b>106</b>	<b>106</b>	<b>112</b>	<b>122</b>	<b>130</b>	<b>139</b>	<b>139</b>	<b>144</b>	<b>118</b>
Postes vacants				92	85	84	83	84	84	78	68	60	51	51	46	72
Taux de vacance		24,1 %		48,4 %	44,7 %	44,2 %	43,7 %	44,2 %	44,2 %	41,1 %	35,8 %	31,6 %	26,8 %	26,8 %	24,2 %	38,0 %

## B. Greffe

	<i>Effectif autorisé 1998</i>	<i>Postes pourvus fin 1998</i>	<i>Effectif autorisé 1999</i>	<i>Postes pourvus 1999</i>												<i>Moyenne mensuelle</i>
				<i>Janv.</i>	<i>Févr.</i>	<i>Mars</i>	<i>Avril</i>	<i>Mai</i>	<i>Juin</i>	<i>Juil.</i>	<i>Août</i>	<i>Sept.</i>	<i>Oct.</i>	<i>Nov.</i>	<i>Déc.</i>	
Secrétaire général adjoint	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-Secrétaire général	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
D-2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
D-1	2	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1
P-5	8	6	9	7	7	8	9	9	9	9	9	8	8	8	8	8
P-4	20	19	30	20	22	22	22	22	22	23	24	26	26	26	25	25
P-3	43	33	64	37	36	38	40	41	41	41	44	44	45	45	45	45
P-2	41	22	44	19	20	23	24	25	25	25	28	28	30	30	31	31
<b>Total partiel (postes pourvus)</b>	<b>115</b>	<b>82</b>	<b>150</b>	<b>86</b>	<b>88</b>	<b>94</b>	<b>98</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>101</b>	<b>108</b>	<b>108</b>	<b>111</b>	<b>111</b>	<b>111</b>	<b>101</b>
Postes vacants				64	62	56	52	50	50	49	42	42	39	39	39	49
Taux de vacance		28,7 %		42,7 %	41,3 %	37,3 %	34,7 %	33,3 %	33,3 %	32,7 %	28,0 %	28,0 %	26,0 %	26,0 %	26,0 %	32,0 %
Services généraux (1re classe)	6	4	6	4	4	4	5	5	5	4	4	4	4	4	4	4
Services généraux (autres classes)	66	63	100	64	69	72	79	80	85	85	92	84	86	88	88	88
Service mobile	14	14	20	14	14	14	14	14	15	14	14	15	16	15	15	15
Service de sécurité	74	56	82	54	56	56	55	55	54	55	57	59	65	66	67	67
Agents locaux	164	151	224	181	182	184	189	190	188	201	196	203	204	203	206	206
<b>Total partiel (postes pourvus)</b>	<b>324</b>	<b>288</b>	<b>432</b>	<b>317</b>	<b>325</b>	<b>330</b>	<b>342</b>	<b>344</b>	<b>347</b>	<b>359</b>	<b>363</b>	<b>365</b>	<b>375</b>	<b>376</b>	<b>380</b>	<b>352</b>
Postes vacants				115	107	102	90	88	85	73	69	67	57	56	52	80
Taux de vacances		11,1 %		26,6 %	24,8 %	23,6 %	20,8 %	20,4 %	19,7 %	16,9 %	16,0 %	15,5 %	13,2 %	13,0 %	12,0 %	19,0 %
<b>Total (postes pourvus)</b>	<b>439</b>	<b>370</b>	<b>582</b>	<b>403</b>	<b>413</b>	<b>424</b>	<b>440</b>	<b>444</b>	<b>447</b>	<b>460</b>	<b>471</b>	<b>473</b>	<b>486</b>	<b>487</b>	<b>491</b>	<b>453</b>
Postes vacants				179	169	158	142	138	135	122	111	109	96	95	91	129
Taux de vacance		15,7 %		30,8 %	29,0 %	27,1 %	24,4 %	23,7 %	23,2 %	21,0 %	19,1 %	18,7 %	16,5 %	16,3 %	15,6 %	22,0 %

## C. Total

	Effectif autorisé 1998	Postes pourvus fin 1998	Effectif autorisé 1999	Postes pourvus 1999												Moyenne mensuelle
				Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	
Secrétaire général adjoint	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-Secrétaire général	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
D-2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
D-1	4	1	4	2	2	2	3	4	4	4	4	3	3	3	3	3
P-5	17	13	21	13	16	16	18	17	17	17	17	16	17	17	17	18
P-4	49	43	61	42	45	47	46	44	44	47	50	53	53	53	53	52
P-3	83	61	127	65	68	76	78	80	80	81	85	88	94	95	96	96
P-2	76	50	92	45	45	42	43	43	44	46	55	59	63	60	62	62
<b>Total partiel (postes pourvus)</b>	<b>231</b>	<b>170</b>	<b>307</b>	<b>169</b>	<b>178</b>	<b>185</b>	<b>190</b>	<b>190</b>	<b>191</b>	<b>197</b>	<b>213</b>	<b>221</b>	<b>232</b>	<b>230</b>	<b>233</b>	<b>202</b>
Postes vacants				138	129	122	117	117	116	110	94	86	75	77	74	105
Taux de vacance		26,4 %		45,0 %	42,0 %	39,7 %	38,1 %	38,1 %	37,8 %	35,8 %	30,6 %	28,0 %	24,4 %	25,1 %	24,1 %	34,1 %
Services généraux (1re classe)	7	4	6	4	4	4	5	5	5	4	4	4	4	4	4	4
Services généraux (autres classes)	92	79	133	79	84	87	94	96	100	101	109	101	104	108	110	110
Service mobile	14	14	20	14	14	14	14	14	15	14	14	15	16	15	15	15
Service de sécurité	74	56	82	54	56	56	55	55	54	55	57	59	65	66	67	67
Agents locaux	164	151	224	181	182	184	189	190	188	201	196	203	204	203	206	206
<b>Total partiel (postes pourvus)</b>	<b>351</b>	<b>304</b>	<b>465</b>	<b>332</b>	<b>340</b>	<b>345</b>	<b>357</b>	<b>360</b>	<b>362</b>	<b>375</b>	<b>380</b>	<b>382</b>	<b>393</b>	<b>396</b>	<b>402</b>	<b>369</b>
Postes vacants				133	125	120	108	105	103	90	85	83	72	69	63	96
Taux de vacances		13,4 %		28,6 %	26,9 %	25,8 %	23,2 %	22,6 %	22,2 %	19,4 %	18,3 %	17,8 %	15,5 %	14,8 %	13,5 %	20,7 %
<b>Total (postes pourvus)</b>	<b>582</b>	<b>474</b>	<b>772</b>	<b>501</b>	<b>518</b>	<b>530</b>	<b>547</b>	<b>550</b>	<b>553</b>	<b>572</b>	<b>593</b>	<b>603</b>	<b>625</b>	<b>626</b>	<b>635</b>	<b>571</b>
Postes vacants				271	254	242	225	222	219	200	179	169	147	146	137	201
Taux de vacance		18,6 %		35,1 %	32,9 %	31,3 %	29,1 %	28,8 %	28,4 %	25,9 %	23,2 %	21,9 %	19,0 %	18,9 %	17,7 %	26,0 %



